

Les Commissaires-Enquêteurs**Lionel LALEVEE
Michel FOISEL
Bernard GAUDRON**

Pièce n° 3

**Enquête Unique sur la réalisation de la déviation de la RD 943 à NIHERNE et
VILLEDIEU SUR INDRE.****PROCÈS-VERBAL DE SYNTHESE**

Nous soussignés, **Mr Lionel LALEVEE, Bernard GAUDRON, Michel FOISEL** Commissaires-Enquêteurs Titulaires nommés par Décision du Tribunal Administratif de Limoges en date du 23 décembre 2020 n° E 2000/87 COM DUP 36.

VU l'Arrêté Préfectoral numéro 36-2021-01-29-007 en date du 29 janvier 2021 portant ouverture d'une Enquête Publique **UNIQUE** sur une demande présentée par Monsieur le Président du conseil départemental de l'Indre relative à la déviation de **VILLEDIEU SUR INDRE (36)**.

VU les copies du registre d'Enquête, les mails, les courriers et dossiers qui sont annexés et résumant les 33 jours consécutifs pendant lesquels toutes observations pouvaient y être consignées ou adressées par courrier ;

REMARQUES ET OBSERVATIONS RECUEILLIES

Elles sont nombreuses et exprimées de plusieurs manières d'où la nécessité de les répertorier par tableau et lieu d'expression.

Observations sur les registres d'enquête on en comptabilise :

[Tapez ici]

9 à NIHERNE
36 à VILLEDIEU SUR INDRE
18 sur le site dédié.

Registre HIHERNE

On note :

- 2 observations en faveur du projet :
- 7 observations qui font état de demandes au sujet des parcelles de jardins ou fruitiers.

Registre de VILLEDIEU SUR INDRE.

- 21 observations en faveur du projet :
- 11 observations complètement défavorables.
- 3 observations où il est fait état d'une demande sans précision sur « favorable ou défavorable ».

Registre dématérialisé :

- 464 téléchargements.
- 172 visite unique ;
- 17 dépôts d'une observation.
- 1 observation par mail.
- 4 qui ne se prononcent pas
- 2 défavorables
- 12 favorables

Remettons, ce jour, à Mr le président du conseil départemental un tableau récapitulatif de la totalité des observations recueillies.

Demandons à Monsieur le président du conseil départemental d'apporter une réponse aux observations formulées sur le registre d'enquête, les courriers et le registre dématérialisé.

Questions des membres de la commission d'enquête :

Page 442 du dossier de demande d'autorisation environnementale figure le planning AFAF avec inclusion de l'emprise projet.

Question :

ce planning est-il toujours valide ? Pouvez-vous le compléter en y incluant tous les événements à partir du début de la présente enquête et jusqu'à la réalisation de ce projet.

[Tapez ici]

Page 217 du dossier de demande d'autorisation environnementale les relevés de trafic routier concernant la D943, la rd76, rd27 sont annoncés.

Question :

Il n'y a pas de relevé de la rd 64a

Existe-t-il des relevés plus récents, car le trafic de camions sur ces voies semble avoir augmenté dernièrement.

Pages 491,492,493 du dossier de demande d'autorisation environnementale figurent les cartes de chemins interrompus par ce projet.

Question :

La création de nouveaux chemins d'accès est peu évoquée dans ce dossier, pouvez-vous préciser si ces créations seront définies dans le cadre de l'AFAF et en concertation avec les usagers.

Pages 507 à 531 du dossier de demande d'autorisation environnementale figurent les cartes de l'impact sur les exploitations agricoles.

Question :

L'accès aux parcelles actuelles est bien démontré sur ces cartes, on voit nettement les perturbations que va provoquer ce projet de déviation, l'AFAF ne réglera vraisemblablement pas le souci d'accès aux anciennes et nouvelles parcelles, pouvez-vous préciser ou en est la réflexion sur ce sujet, notamment au niveau sécurité de traversée des rd76,27 et 64a, mais aussi des accès directs de la nouvelle voie vers les parcelles bordantes.

La création de cheminements agricoles le long de la voie est-elle envisageable.

Observations n° 1-2-3-4-9 : Concernant les sites archéologiques

Mr COULON : Le tracé de la déviation se trouve sur deux importants sites archéologiques, le site du Bois Moret (âge de bronze et âge de fer) et le site de Bourbonnais, Des fouilles sérieuses devront être réalisées avant la réalisation de ce chantier

Mr MABILLE : Les sites archéologiques du bois Moret et du bourbonnais ont fait l'objet d'articles dans notre bulletin annuel ; des fouilles sont préconisées avant travaux sur ces sites ! "Dossier papier joint"

Mr Jacques de VERNEUILLE : Le tracé se situe sur deux sites connus : bois Moret et Bourbonnais et possiblement au croisement de voies romaines, des fouilles devront être réalisées ! "dossier numérique joint (clé USB)". Confirmation de sa visite du 8 mars, rappelle qu'il serait plus judicieux d'explorer certain tumulus par des fouilles méticuleuses. En PJ 4 photos tirées du document remis le 8 mars.

Observation n ° 7-39-40-47-55 : les nuisances écologiques le ferroutage...

Mme Lucile BARRE : Ce projet d'envergure est une véritable catastrophe écologique. Pas seulement les 7 KM impactés, mais tout le territoire environnant, la déviation va découper des terres cultivables ainsi que des bosquets, véritables refuges pour les animaux, je comprends le besoin ressenti par les personnes du bourg, mais cette solution n'est pas la bonne écologiquement

[Tapez ici]

et économiquement parlant, car il n'y aura pas que les camions qui passeront par cette déviation et ce seront des centaines d'automobilistes qui ne consommeront plus sur la commune. Pourquoi ne pas mettre en place un plébiscite laissant le choix aux habitants !!

Mrs BENOIT Francis, DOUCET Xavier, DESBAS Daniel, MAURE Aurélien, PEROU Jessica.

J'ai participé au projet de la déviation de Villedieu. Personnellement ayant échoué sur le point de sécuriser les croisements, risques d'accidents élevés, nous avons demandé des ponts, la réponse a été négative. Puis avec la mise à jour d'un cimetière romain, la destruction d'espèces protégées, des vestiges anciens et peut être d'autres à venir. STOP. Je ne serai pas complice de ce désastre. Faire un contournement. Pourquoi ? Pas d'accident corporel depuis des décennies. Depuis plusieurs années il y a un plan de préservation du foncier agricole, des forêts et espèces protégées. 1 hect disparaît chaque jour. Il faut protéger l'environnement et sa biodiversité. Avec la loi sur le climat il faut chercher la solution dans les moteurs électriques ou les camions dans les trains pour réduire la pollution.

Mr CESTAC François :

MAIS où va-t-on. En 2021, déposer un avis d'enquête pour de tels motifs. Des personnes s'investissent, plantent des haies en campagne, d'autres font des abris pour animaux et là on nous demande d'être complice à de tels agissements. Tous les jours on nous parle d'extinction d'espèces, en ce moment LA LOI SUR LE CLIMAT". Je doute que l'on vous félicite et que vous trouviez une écoute et un soutien pour cette mort. Non messieurs nous n'aurez pas mon agrément pour ce projet, mais vous pouvez mieux faire.

Mr MARCHAIS Philippe :

Vous avez budgétisé la somme de 25 millions plus certainement une rallonge de 5 à 10 millions d'euros. Avec vos collègues des départements voisins et de l'état si chacun apporte une pierre à l'édifice cela pourrait faire une belle somme, alors ne serait-il pas plus ambitieux et pertinent de prendre le projet du ferroutage. Je ne vois que des avantages. Nous avons les voies ferrées, les gares. une nette diminution de camions, un désengorgement des routes. Des routes en meilleurs état. une réduction des émissions de gaz. Alors messieurs un peu de courage, relevons nos manches et prenons ce projet à bras le corps. Dans un avenir proche on pourra dire aux générations à venir, c'est ici qu'est né le ferroutage français. A tout prix, préservons la nature, l'environnement, notre richesse.

Mr BENOIT Patrick :

[Tapez ici]

NON à la déviation de Villedieu pour diverses raisons :

- étant propriétaire de terrains impactés par la déviation
- par les médias, nous entendons très souvent parler :
 - de la loi environnement (réchauffement climatique entre autre et toutes les conséquences qui en découlent)
 - d'environnement, notamment pollution sonore et olfactive (problème de particules,...)
 - d'écologie avec la préservation de la biodiversité et la disparition de plus en plus inquiétante d'espèces par les activités humaines.

La construction de la déviation va augmenter tous ces problèmes, avec la traversée d'un bois où tout un écosystème existe avec l'interruption d'un corridor écologique.

Ne sommes nous pas en train de marcher sur la tête ?

On ne fait que déplacer les problèmes , voir les augmenter, sans parler du coût économique pour la réalisation de ce projet et dans le futur pour la ville de Villedieu. Ne serait-il pas plus judicieux de garder cet argent pour :

- développer le ferroutage et ainsi diminuer l'artificialisation des terres cultivables
- créer des structures d'accueil spécialisées pour des personnes souffrant de lourds handicaps.

Les personnes impactées par ce projet (propriétaires et locataires) voient leur patrimoine dévalorisé avec des parcelles plus petites, avec des formes géométriques ne facilitant pas leur exploitation, des chemins supprimés, ce qui ne va pas faciliter leur accès.

Que va-t-il en être du déplacement du petit et grand gibier ?

Qu'en est-il du bilan carbone ? (la forêt ne capte t-elle pas le dioxyde de carbone responsable du réchauffement climatique?)

Sur l'ensemble de la population de Villedieu, très peu de gens ont répondu à cet enquête, comme s'ils ne se sentaient pas concernés.

Cette déviation n'est qu'un leurre pour quelques décennies, qu'il faudra refaire avec l'évolution. Alors , arrêtons de détruire notre campagne, source de notre nourriture et de notre bien être.

Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants (Antoine de St Exupéry)

Comment accéder à la parcelle 2074 ?

Mr BRUNET Gérard :

[Tapez ici]

N'étant pas directement concerné par cette déviation (je n'habite pas dans le centre bourg ni Chambon) mais c'est en tant que contribuable que je souhaite m'exprimer dans ce délicat dossier vieux de plusieurs dizaines d'années et sans aucune hésitation je suis favorable à cette déviation car la sécurité n'est plus assurée dans la commune depuis bien longtemps avec le trafic grandissant de camions et de voitures.

Après avoir consulté le dossier en mairie et suite à la réunion publique du 25 juin 2018, je suis très inquiet sur la façon dont est présenté ce projet, sur la qualité du projet, mais aussi sur la forme par un manque évident de concertation préalable.

En effet le dossier de consultation public déposé en mairie n'est pas digne de ce nom, le plan d'ensemble est incompréhensible et de nombreux théopolitains n'ont pu se retrouver sur le tracé de cette future deux voies. Bien qu'étant moi-même très habitué à la lecture de plans et connaissant parfaitement la commune j'ai dû passer plus d'une heure pour comprendre ce qui était proposé !!!!

A ma grande stupéfaction j'ai donc découvert que Villedieu ne serait dévié qu'à moitié et que le projet avait été élaboré comme veulent l'imposer depuis très longtemps deux ou trois agriculteurs peu scrupuleux voulant sauvegarder quelques hectares de terre (il existe des friches qui peuvent être cultivées).

Comment des représentants du Conseil Général responsables des routes du département ont-ils pu oser présenter un tel projet ??? Comment peut-on oser dépenser des sommes considérables en déplaçant le problème du centre bourg trois kilomètres plus loin pour anéantir le village de Chambon. Comment peut-on imposer aux habitants de Chambon des murs en béton de deux mètres de hauteur et un revêtement de voirie spécifique tout cela pour soi-disant leur éviter des nuisances sonores !!!

Non Messieurs les représentants du département votre projet n'est pas viable pas plus que la solution de repli avec un rond-point réalisé à l'emplacement du terrain réservé aux gens du voyage, où là aussi une gêne considérable serait mise en place pour les dernières habitations de la sortie de Villedieu. Cela est une fumisterie bardée de propos mensongers.

Dans ce projet il me semble que personne n'est pensé au développement de l'urbanisation, et encore plus grave un tel projet ne permettra pas à plus ou moins long terme le doublement de cette deux voies.

Non Messieurs les représentants du département il ne faut pas répéter les erreurs du passé et faire une déviation du mauvais côté comme cela s'est fait à Buzançais il y a quelques années.

La seule solution qui peut faire l'unanimité c'est le contournement de Villedieu avec un raccordement à la D943 après les virages de Chambon comme prévu initialement en 2014 et 2017 projet qui financièrement n'a pas d'impact sur le coût des travaux comme indiqué par le maire de Villedieu dans la Nouvelle République du 7 juin 2018.

Voilà ce que je tenais à signaler, en espérant que cette déviation ne soit pas dépourvue de bon sens.

Je fais suite à mon premier courrier en date du 9 juillet 2018 que j'avais déposé en mairie dans le dossier de consultation au public. En effet je constate avec énormément de regret que le dossier n'a pas évolué dans son absurdité. Ce tracé de déviation initié par quelques agriculteurs, quelques chasseurs et propriétaires de zones boisées (qui souvent sont les mêmes personnes) ont parfaitement maîtrisé le sujet avec le soutien sans faille du Président du Conseil Départemental (il est important en toutes circonstances de protéger son électorat) ceci pour évincer tout simplement le premier tracé qui était le seul valable et satisfaisant.

Une nouvelle fois pour faire plaisir à cette petite équipe (pour ne pas dire clan) non respectueuse nous allons gaspiller l'argent public sans aucun scrupule et cela n'est pas supportable.

Alors que tous les jours nous entendons qu'il est primordial de respecter l'écologie, comment peut-on en 2021 vouloir réaliser un projet complètement hors sujet.

En effet tel qu'on peut le découvrir sur le projet la pollution environnementale est omniprésente, cette déviation va polluer une partie du golf, la ferme du Haras route de Villers, les habitants de la route de Chézelles et notamment ceux de Boulonnais, les vignes de Mr Cosset. Quant à la population du village de Chambon celle-ci est tout simplement condamnée au pire scénario de ce triste projet.

Enfin en dernière observation liée à ce projet, comment fait-on pour gérer les dizaines de camions en provenance des carrières Lavaux empruntant journalièrement la rue Jules Descoutures, dans quelle direction devront ils aller pour éviter le centre bourg ? Je n'ai pas vu dans le dossier ces informations.

Mesdames et Messieurs les élus départementaux il n'est pas trop tard pour bien faire, il est encore temps de revoir le projet et de réaliser une déviation digne de ce nom.

Observation n ° 8- 56-57-58 : concernant le contournement de Chambon, la mise en cause du tracé.

Anonyme : Je suis favorable à la déviation mais est-ce bien judicieux de faire les entrée/sortie dans Chambon. Si l'on dévie Villedieu il faut rester dans la même optique pour Chambon et contourner le hameau -pour éviter le danger des virages et respecter le calme des habitants- pour ressortir à l'entrée de la ligne droite mais peut-être que cela générerait pour le projet des éoliennes.

Mr MERY Laurent :

MERY Laurent

GATEFIN Stéphanie

Le Boulonnais

36320 Villedieu sur Indre

Madame Monsieur

Nous habitons à Villedieu sur Indre au lieu dit "Le Boulonnais" et en regardant le tracé de la déviation nous constatons que nous sommes "les sacrifiés" de la déviation.

Nous ne sommes pas contre la déviation mais pourquoi la faire passer si près du Boulonnais. Qu'avons nous fait pour mériter une telle décision? Vous pouvez la rapprocher de Villedieu sans que cela gêne ses habitants.

Avec le tracé actuel notre vie va complètement changer et va devenir très compliqués.

Avec ce tracé nous allons subir beaucoup de nuisances pendant les travaux et après avec la circulation sachant que les vents dominants nous sont défavorables :

- pendant les travaux certainement route barrée route de Chézelles;
- nuisances visuelles très importantes même avec les merions végétalisés;
- pollution de l'air;
- nuisances sonores très importantes (bruits des moteurs, des pneus,...);
- nuisances sonores avec les décélérations et les accélérations avec un stop pour traverser la déviation;
- perte de valeur de la maison et du terrain avec une déviation si proche;

Il faut absolument éloigner la déviation du Boulonnais et la rapprocher de Villedieu.

Il faudra absolument mettre des enrobés phoniques pour réduire le bruit 500 mètres avant et après le Boulonnais sur la déviation et au niveau du stop route de Chézelles.

Villedieu le 07 Avril 2021



Mme MERY Monique :

A ce jour , en tant que propriétaire , nous n'avons eu aucune information stipulant qu'une route nationale aller passer sur notre propriété !!!!

Propriété qui au vu de l'enquête public est concerné sur les parcelles suivantes : A 104-299-301-354-678 .

- Couper par une route nationale .
- Perte de superficie .
- Dépréciation de notre foncier .

Comment peut on être satisfait et en accord avec ce contournement ?

Mrs MERY Didier et MERY Laurent, GAEC Anne de Nieul :

Nous exploitons (fermier) 100 ha en 6 parcelles rectangulaires (séparer par la route départementale 27 Villedieu / Indre - Chézelles).

Le projet du contournement va scinder l'exploitation en deux (au 2/3) avec d'avantage de parcelles entraînant :

- des parcelles avec des géométries et des superficies entraînant un surplus de travail (perte de temps) , des redoublements excessifs (semences , interventions phytosanitaires) au sein des parcelles .
- Perte de surface
- Une route nationale à traverser avec un carrefour très dangereux , pour tous type de véhicules .
- Des risques de salissure supplémentaires des routes (donc nettoyage) .
- Des engins agricoles non adaptés au franchissement de cette nationale , ce qui entraînent un surcoût (re pliage des outils , mise sur des chariots ...attentes ...)
- Une NON information à ce jour , des services responsable de l'aménagement.

Qui va prendre en charge l'ensemble de ces frais supplémentaire ?

Observation n ° 12-13-14-15--27-28-29-35- 38 :
concernant les petites parcelles ou jardins de particuliers.

Mr MARTIN Olivier : EARL les acacias, se préoccupe de l'avenir des accès aux parcelles qu'il cultive dans le secteur du Boulonnais

Mr GUILLOT Aurélien : Propriétaire d'une parcelle acquise depuis peu, qu'il cultive, sur laquelle il y a des arbres fruitiers, qui est clôturée, où il y a un point d'eau. Est opposé à ce projet de déviation dans le tracé proposé qui coupe sa parcelle.

je suis propriétaire d'un terrain commune de Niherne AB 179. Je découvre qu'une déviation doit

[Tapez ici]

passer en plein milieu de ma parcelle. J'ai entrepris sur ce terrain une permaculture. J'ai investi dans des plants et fruitiers en pleine production. Je suis complètement anéanti par cette nouvelle alors qu'il existe de nombreuses friches de part et d'autre et qui ne sont pas touchées. C'était mon petit coin de paradis et un dérivatif à de nombreux problèmes personnels. Je ne sais plus quoi faire ni vers qui me tourner pour crier mon désespoir. Aussi je m'adresse à vous pour connaître mes droits en la matière et savoir si le tracé peut -être modifié.

GUILLOT René : Contre cet ouvrage qui va le contraindre à faire un détour pour se rendre à sa parcelle qui va se retrouver de l'autre côté de la déviation.

Mr BALDOMIR Robert : propriétaire du lot 95, je souhaiterai un déplacement vers le Nord-Est de quelques mètres ne prenant ainsi que le bout de terrain au lieu de le couper en deux. Joint tracé souhaité.

Mr EMLY Jean-Pierre : propriétaire d'une parcelle impactée par le tracé en projet, demande le déplacement d'une vingtaine de mètres de celui-ci. Il va communiquer un plan à cet effet !!

Mme THOMINE Josseline : Il s'agit d'un verger entretenu avec des arbres fruitiers. Je ne souhaite pas conserver la partie restante.

Mme Sylvie DELEPINE :

Je suis favorable à la déviation de Villedieu, avec le passage de poids lourds, la circulation devient compliquée. Par contre étant propriétaire de terres touchées, ma position est controversée : les jardins, vignes ne connaîtront plus la tranquillité d'antan, ce havre de paix va être chamboulé pour les effets néfastes de cette déviation : bruits, pollution. Les accès qui desservent les jardins vont-ils être modifiés.

Pour les terrains expropriés, quelles sont les possibilités proposées.

Observation n° 30-36- 41-43- 44- 45-46-48-59 : sur l'accès aux parcelles agricoles, les carrefours, ponts, ronds-points, tournes à gauche etc.

Mme CHAUVEAU Elisabeth : exploitante, c'est très bien de faire cette déviation pour Villedieu. Le problème pour nous les agriculteurs c'est comment faire pour la traversée. Nous ne voudrions pas de STOP. C'est trop dangereux avec du matériel agricole. Nous ne voulons pas créer d'accident. Il faut des ponts sans danger pour tous.

Mr CARNET Philippe : Oui à la déviation bien sûr, mais peut-être faut-il envisager de créer des doubles tourne à gauche pour les usagers qui vont entrer sur la déviation ? En effet, des ronds-points vont freiner la fluidité du trafic. L'exemple de la déviation de Loches, avec ses ronds-points, crée des files d'usagers qui maintenant, repassent dans la ville... A certaines heures, des vraies files sont bloquées à ces ronds-points, moteurs tournants, pour redémarrer ensuite en accélérant, créant de ce fait beaucoup de nuisances.

[Tapez ici]



Mrs BARREAU Mathieu et Thomas :

Madame, Monsieur, Nous sommes bien conscients qu'une déviation de Villedieu/Indre est importante ; cependant nous sommes propriétaire de terrains agricole sur Niherne (AB202, AB203, AB205) et Villedieu (A561, A538, A561, A560, A562, A541, A557, A556, A546, A543, A532, A544). plusieurs questions se posent : le tracé de la déviation coupe notre parcelle en 2 en plein travers, nous allons nous retrouver avec des parcelles en pointe de chaque côté de la route. Que prévoyez-vous comme chemin d'accès ? Quels aménagements fonciers prévoyez-vous ? sachant que les parcelles se situent dans une zone où la qualité des terres agricoles est très hétérogène. On tient à souligner que cette parcelle représente 50% de notre SAU. Nous vous remercions de bien tenir compte de nos observations et restons à votre disposition pour plus de précisions. sincères salutations, Mathieu et Thomas BARREAU.

Mr MOREAU Philippe :

Favorable à la déviation sous condition 1°) la traversée de la déviation avec des engins de grande longueur sans rond pont me paraît difficilement réalisable et très dangereux. 2°) la traversée de la déviation sur le RD 7- lorsque les automobilistes seront sur la déviation, soleil levant et soleil couchant engendrera une grande dangerosité. 3°) aucune information pour le moment sur réaménagement foncier, ni aucune consultation des agriculteurs. 4°) aucune information sur l'impact écologique des cours d'eau. J'aimerais que les informations sur l'évolution de la déviation soit plus transparente.

Mr LIMOUSIN Florent :

je suis favorable à la déviation sous condition d'aménagement des intersections avec ronds-points ou tunnels ou ponts comme pour la déviation de Buzançais. J'aimerais avoir des renseignements beaucoup plus fréquents sur l'évolution du projet. Je prends la route RD 64 E, 6 à 7 fois par jour, donc je la traverserai très souvent parce que le haras sera coupé en 2 avec du matériel qui peut faire 20 mètres de long (plateau à paille).

Mr LIMOUSIN Gérard :

Je suis favorable à la déviation sous réserve des aménagements sur le RD 64 E, pour les intersections, ronds-points, tunnels ou ponts.

Mme LOGIE Marine :

Tout d'abord Je suis favorable à la déviation de Villedieu car la sécurité des habitants et notamment des enfants est primordial. Cependant, j'émetts quelques réserves sur la sécurité de cette déviation. Aucun aménagement d'intersection n'est prévu. Un simple Stop permettra de traverser. Etant d'une famille d'agriculteurs, nous empruntons très souvent la RD 64e. Nous circulons avec des véhicules simples mais aussi en télescopique, en tracteur attelé, en moissonneuse batteuse. Connaissez-vous le temps pour repartir d'un Stop chargé avec la longueur tracteur-remorque. Un aménagement tel qu'un rond-point ou un pont ne serait-il pas plus sécurisant pour nous ainsi que pour les automobilistes. La valeur de la vie humaine doit-elle être fonction du coût financier et d'un aménagement routier. Sur le RD 64e nous sommes au moins quatre exploitations à emprunter très fréquemment cet axe dont une CUMA.... Je tiens à faire remarquer que sur la déviation de Buzançais plusieurs aménagement ont été réalisés : pont, rond-point, voies de

[Tapez ici]

déserte et d'insertion. Pensons sécurité dans Villedieu, mais pensons aussi sécurité en dehors de Villedieu !

Mr Loïc COSSET :

Je suis maraîcher BIO sur la commune de Chezelles et je possède 2h20 de vignes en raisin de table BIO sur la commune de VILLEDIEU au niveau du Guignier Noir et Gabliones. Je trouve que le tracé de la route passe trop près de ma parcelle ZP 118/119. Cela va entraîner une pollution phénoménale, une destruction de faune auxiliaire (coccinelle, syrphes) qui est bénéfique pour moi qui est en BIO. Ensuite, on va rencontrer un autre problème, lorsque l'on a des gelées au printemps et que l'on est obligé de faire de la fumée pour protéger les vignes et la future récolte, on risque de ne plus pouvoir le faire car je ne veux pas être responsable d'un accident. Que faire pour protéger ma culture ?

Je souhaiterais que la route soit déplacée à la limite des bois, cela évitera que la pollution ne tombe sur les vignes au risque de perdre mon label BIO et une source de revenu. Sinon je souhaite qu'une haie épaisse soit plantée d'un bout à l'autre de mes vignes pour limiter la pollution et essayer de préserver la faune auxiliaire.

Ensuite, étant habitant de Chezelles, je trouve aberrant qu'un STOP soit mis en place sur la route de Chezelles, c'est une source à accident, lorsque l'on va traverser en matériel agricole, or à ce jour il n'y a pas d'accident corporel à déplorer dans VILLEDIEU, et là à cause de ce STOP on déplorera certainement des morts. Pour moi, ce projet n'est pas viable, tout est à revoir : la sécurité des gens de Chezelles, de St Lactensin, la biodiversité me concernant, comment laisser un tracé de route qui passe à 30 m d'une culture BIO, alors qui pourrait être reculé un peu.

Je suis donc non favorable à ce projet pour le moment.

Mr Pascal AMARY :

Avis favorable pour un contournement, mais en qualité d'acteur en milieu rural, je suis défavorable à ce projet qui est notoirement inachevé en matière de lisibilité pour le monde rural (exploitants agricoles, propriétaires fonciers, et utilisateurs des voies d76, d27, d64e). Ces utilisateurs vont voir se créer des zones accidentogènes très dangereuses (3 doubles tournes à gauche, exemple unique sur la 943, au lieu-dit MONT, traversé par la route allant de St Maur à Déols). Il y a 30 ans à Buzançais on installait 4 ponts et un passage souterrain. La vie humaine était mieux prise en compte.

* Autre point non lisible : aménagement foncier jamais travaillé en concertation, étant donné les difficultés liées à l'hétérogénéité des sols.

* Exploitation carrément coupée en deux, de nouveaux aménagements routiers non sécurisés.

* Toujours pas de lisibilité sur l'impact environnemental malgré le projet qui ne parle que d'écologie sans jamais évoquer l'aspect humain et social.

Une solide concertation permettrait sans doute d'améliorer la situation, il est difficile de signer un chèque en blanc ; en plus de l'expropriation.

Mme DROUIN Laurence :

Je souhaite savoir ce que vous prévoyez pour compenser l'emprise du contournement au niveau des parcelles exploitées et déstructurées comme par exemple la AW71 lieu-dit l'Ormelle dont je suis propriétaire ?

[Tapez ici]

Mr DROUIN Pascal :

Pensez-vous réaliser un passage sur le chemin rural de Niherne à Vineuil pour desservir les parcelles situées en section AB au nord du contournement?

Pensez-vous réaliser un passage sur le chemin rural de Villedieu sur Indre à Treuillaud pour desservir les parcelles entre la section AW et la section AB?

Que prévoyez-vous pour compenser l'emprise du contournement, au niveau des parcelles exploitées et des parcelles déstructurées?

Pour les routes de Villedieu sur Indre, Chezelles et Villedieu sur Indre, St Lactencin il serait plus sécurisant de réaliser des ponts pour limiter le risque d'accident grave en corrélation avec la vitesse plus élevée sur ce parcours? (ceci s'est déjà produit pour ma part sur la D943, à quel prix estime-t-on une vie ?)

Pensez-vous que l'aménagement foncier pourra se faire le plus équitablement possible et sans rallongement de parcours significatif ?

Dans l'attente d'avoir vos réponses sur ces sujets.

Observation n ° 24-25-31 : concernant les cours d'eau – Syndicat des eaux

Mr LEGER Patrick : Après avoir étudié le dossier soumis à l'enquête publique sur la déviation de Villedieu-sur-Indre, nous avons constaté que l'ensemble des traversées de cours d'eau et notamment celui de la Trégonce était correctement étudié et les aménagements prévus adaptés pour leur préservation. Concernant les différents ouvrages hydrauliques de type "Pont cadre" pour les traversées des fossés d'écoulement, il est indiqué une pente de pose de 0,0015 m/m. Ces pentes devront en fait correspondre aux pentes naturelles rencontrés à chaque site, pour éviter une pose trop "horizontale" qui favorise une érosion régressive aval. Concernant la Trégonce, une attention particulière devra être appliquée lors des travaux, ce cours d'eau comptant des truites et des brochets, voire des anguilles, 3 espèces protégées. Président de L'Indre pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Mr Pierre PRINET : suite à la consultation des documents, j'émet le même avis que la fédération départementale de pêche de l'Indre notamment sur les prescriptions. Enfin, j'aimerais être informé des travaux lors de la réalisation des ponts hydrauliques.

Mr LUMET Christophe : Président du syndicat mixte des Eaux de la demoiselle sollicite le département de l'Indre pour la prise en compte du déplacement des canalisations d'eau potable dans le cadre des travaux de la déviation de la RD 943. En effet, comme le précise la jurisprudence en matière de création de voie nouvelle ces travaux sont à la charge du département.

Observation n ° 32 : contre sauf s'il y a échange de terrain

[Tapez ici]

Mr Hubert JAMET : Je suis propriétaire du parcellaire n° 67. je remarque une voie de déviation sur cette parcelle. A ce jour je ne suis pas intéressé par cette emprise, je ne suis pas vendeur de quelques parcelles que ce soit. Pour ma part quand je cesserai d'exploiter je suis en possession d'un "repreneur". PS : si vous voulez quelques ares avec cette parcelle, je demande l'échange complet de cette parcelle en ayant celle-ci plus près de mon domicile. Sauf erreur de ma part, il doit exister quelques parcelles qui étaient prévues dans cette emprise pour faire des échanges de terrains. Je suis opposé à ce projet de déviation dans son intégralité.

Observation n° 33 : le préjudice d'une commerçante.

Mme NONNET Véronique :

LA COLERE GRONDE. Nos élus municipaux, départementaux et régionaux ne sont pas sans savoir les dégâts que peuvent causer une déviation pour les villages qu'elle contourne. De nombreux exemples en sont la preuve autour de nous : Buzançais, Tendu, St Gaultier, Lotiers et bien d'autres encore. Depuis plusieurs années, Villedieu se dynamise, construit et évolue autour de ses habitants, accueille régulièrement une nouvelle jeunesse Théopolitaine qui pérennise ce dynamisme et bien sûr les commerçants et artisans de Villedieu en sont également les acteurs majeurs. Ne les laissons pas détruire tout ce qui a été fait afin qu'il continue de faire vivre à Villedieu qui ne doit pas devenir un village dortoir gris et sinistre. Il faut que vous sachiez que durant six mois d'une année le tourisme contribue fortement à faire vivre nos commerçants et artisans qui s'investissent pleinement pour satisfaire leurs clients avec de nouveaux services de proximité. Une déviation serait une baisse certaine de notre chiffre d'affaire, et à moyen terme, les rideaux de vos commerces vont se baisser les uns après les autres. Vous l'aurez certainement compris, qui dit plus de commerces et services dit plus d'habitants. Cela s'appelle la désertification rurale. Vous voulez vraiment en arriver là ? Si ce projet de déviation aboutit, l'avenir de Villedieu en tant que village accueillant et dynamique est tout tracé.... Devinez qui subira une hausse de la taxe d'habitation et de la taxe foncière ? et bien nous les laisser pour compte. Toujours plus de béton, plus de nuisances à la biodiversité, de privation de leurs terres nos agriculteurs qui sont déjà en grande souffrance, plus de modernisme, plus de confort au détriment de notre quiétude, de notre avenir professionnel, de notre vie paisible.

NON A LA DEVIATION DE VILLEDIEU, NON A LA MORT DE NOTRE VILLAGE.

NON A UNE DESERTIFICATION RURALE PROGRAMMEE.

Certains commerçants et artisans en colère. (ne figure que la signature de Mme NONNET)

Observation n° 37 : les tracés de randonnées.

Mme LESTAGE Aurélie :

Conscient de l'intérêt général de ce projet, le Comité départemental de la randonnée pédestre, représenté par Mme Aurélie Lestage, émet un avis favorable pour ce projet. Toutefois, nous tenons à alerter la commune sur le fait que le projet de déviation a un fort impact sur le réseau des itinéraires de Promenade et Randonnée (PR) de la commune. La future déviation va couper des

[Tapez ici]

chemins inscrits au PDIPR, entraînant une discontinuité des parcours. Considérant la date de leur création, nous préconisons une refonte du réseau prenant en compte cette nouvelle voie. Le nord de la commune présentant des espaces boisés et agréables pour la pratique de la randonnée, il est important de maintenir un accès (sécurisé) à cette partie de la commune. Le Comité demeure à disposition de l'équipe municipale pour travailler sur de nouveaux itinéraires mettant en valeur les atouts du territoire communal. Tél. 02 54 35 55 63

Demandons à Mr le président du conseil départemental de nous communiquer, éventuellement, tous éléments nouveaux survenus depuis le montage du dossier et susceptibles d'être décisifs pour la connaissance, l'instruction et la réalisation du projet ;

Demandons à Mr le président du conseil départemental de nous faire parvenir son mémoire dans un délai de 15 jours, soit jusqu'au 30 avril 2021

A CHATEAURoux le 16 avril 2021

Les Commissaires-Enquêteurs,
Lionel LALEVEE ; Bernard GAUDRON ; Michel FOISEL

Three handwritten signatures are displayed below the names of the commissioners. The first signature on the left is in blue ink and appears to be 'L. Lalevee'. The middle signature is in black ink and appears to be 'B. Gaudron'. The signature on the right is also in black ink and appears to be 'M. Foisel'.

